



## COMMUNIQUE CONJOINT DU PREMIER MINISTRE ET DU PRESIDENT DE LA CEI

### 5,5 MILLIONS DE PERSONNES ENROLEES AU 15 MARS 2009 : LE PREMIER MINISTRE ET LE PRESIDENT DE LA CEI DECIDENT DE LA PROROGATION DE L'OPERATION

Le Premier Ministre, Monsieur Guillaume Kigbafori SORO, et le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI), Monsieur Robert Beugré MAMBE, informent les populations ivoiriennes qu'à la date du 28 février 2009, il avait été décidé une prorogation exceptionnelle de l'enrôlement des pétitionnaires dans le cadre de l'opération d'identification et de recensement électoral sur toute l'étendue du territoire national.

Cette prorogation a permis à des milliers de pétitionnaires de se faire enrôler, portant ainsi le résultat à plus de 5.500.000 personnes enrôlées à ce jour, avec plus de 10.000 centres de collecte visités. Cependant, pour des raisons diverses, des milliers d'Ivoiriens attendent encore de se présenter dans les centres de collecte.

Le Premier Ministre et le Président de la Commission Electorale Indépendante, dans le souci de donner à chaque Ivoirien toutes les chances d'avoir sa carte nationale d'identité et de participer aux futures élections au regard des exigences de la sortie de crise, informent les populations qu'il est accordé aux personnes non encore enrôlées, un délai supplémentaire allant de 7 à 15 jours, à compter du 15 mars 2009, comme suit :

- 1) **dans les 850 centres de collecte non encore visités par les équipes d'enrôlement** : un délai de 15 jours sur toute l'étendue du territoire national ;
- 2) **dans les villes et communes de Côte d'Ivoire où l'opération est en cours** : le maintien en activité pendant 15 jours de deux équipes d'enrôlement sélectionnées par les CEI locales et les représentants des autres structures techniques, avec le concours des autorités locales ;
- 3) **dans les villages où les opérations ont débuté, mais sont restées inachevées** : un délai supplémentaire de 7 jours est accordé aux équipes d'enrôlement.

En conséquence, l'opération d'enrôlement dans cette phase exceptionnelle sur l'ensemble du territoire national devra s'achever au plus tard le 31 mars 2009. Les structures chargées de conduire l'enrôlement sont priées de se conformer à ces mesures et de prendre toutes les dispositions pour être présentes sur les lieux d'enrôlement identifiés et faire leur travail.

Le Premier Ministre et le Président de la Commission Electorale Indépendante rappellent, par ailleurs, que pour les pétitionnaires issus de l'opération de reconstitution des registres de l'état civil détruits ou perdus, des séances complémentaires, à durée limitée, seront ouvertes en avril 2009 pour leur enrôlement.

Le Premier Ministre et le Président de la Commission Electorale Indépendante exhortent les Ivoiriens sur le territoire national ainsi qu'à l'étranger où l'opération démarre incessamment, à se munir des pièces requises pour se faire enrôler dans les délais fixés.

*Fait à Abidjan le 15 Mars 2009*

Le Président de la CEI  
**Robert Beugré MAMBE**

Le Premier Ministre  
**Guillaume Kigbafori SORO**